

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 24-267-1919 installant dans ses fonctions M. Carron, Secrétaire Général du Gouvernement.

n° 24-267-1919

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
15 janvier 1919

Numéro JO  
n° 267 du 31/01/1919

Date du numéro  
31 janvier 1919

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'article 3 du décret du 21 mai 1898 supprimant les fonctions de Directeur de l'Intérieur et portant création de Secrétariats Généraux des Colonies

**Vu** l'article 2 du décret du 2 Juillet 1943 concernant les Secrétariats Généraux des Colonies : Vu la circulaire ministérielle du 23 mai 1912 solatire aux attributions des Secrétaires Généraux des Colonies : Vu le décret du 4 décembre 1918 nommant M. Carron, Secrétaire Général du Gouvernement de la Côte Française des Somalis.

**Vu** l'arrivée de ce haut fonctionnaire dans la Colonie

**Vu** l'arrêté local du 8 septembre 1918 portant délégation d'attributions au Secrétaire Général du Gouvernement ;

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — M. Carrou, Secrétaire Général du Gouvernement prend à compter de ce Jour les fonctions dont il est titulaire ; Il les exercera en conformité de l'arrêté de délégation du 8 septembre 1918 susvisé.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, affiché et publié partout où besoin sera.

A. LAURET.